
**Financement des régimes de retraite à prestations
déterminées en Ontario**

Septième rapport annuel

*Survol et résultats choisis
2007-2010*

Commission des services financiers de l'Ontario

mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	3 -
2.0	ANALYSE DES DONNÉES SUR LA CAPITALISATION	8 -
2.1	Résumé des données sur la capitalisation	10
2.2	Résumé des hypothèses et méthodes actuarielles	12
3.0	MESURES D'ALLÈGEMENT TEMPORAIRE DE LA CAPITALISATION	17 -
3.1	Régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD).....	17
3.2	Mesures d'allègement de la capitalisation de 2009	18
4.0	ANALYSE DES TENDANCES	21 -
4.1	Niveau de capitalisation de solvabilité	21
4.2	Hypothèses actuarielles	24
5.0	ANALYSE DES DONNÉES SUR LES PLACEMENTS	27 -
5.1	Résumé des profils des caisses de retraite	27
5.2	Résumé du rendement des caisses de retraite	28
5.3	Observations sur les placements	31
6.0	PROJECTIONS POUR 2010	32 -
6.1	Montants estimatifs des cotisations de capitalisation au titre des prestations déterminées en 2010 ...	32
6.2	Solvabilité projetée au 31 décembre 2010	33
7.0	GLOSSAIRE	36 -
8.0	ANNEXE – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES RÉGIMES INCLUS DANS - L'ANALYSE DES DONNÉES SUR LA CAPITALISATION	38 -

Financement des régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario Septième rapport annuel

*Survol et résultats choisis
2007-2010*

1.0 Introduction

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme indépendant du ministère des Finances qui réglemente les régimes de retraite enregistrés en Ontario conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) et au Règlement 909, dans sa version modifiée (le « Règlement »).

La CSFO a préparé ce rapport afin d'offrir aux intervenants du secteur des régimes de retraite de l'information à jour de nature actuarielle et liée au financement et aux placements des régimes à prestations déterminés (PD) en Ontario. L'information est présentée de façon très générale. Le rapport est basé sur les derniers rapports d'évaluation actuarielle des régimes de retraite à prestations déterminées dont la date d'évaluation tombait entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2010 et sur les états financiers de l'exercice se terminant entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010.

Surveillance axée sur le risque

En juillet 2000, la CSFO a mis en œuvre une démarche axée sur le risque afin de surveiller le financement (également appelé la « capitalisation ») des régimes de retraite à prestations déterminées¹. Cette démarche comprend la collecte de données actuarielles et financières essentielles dans des rapports d'évaluation actuarielle déposés auprès de la CSFO, au moyen d'un formulaire - type appelé Sommaire des renseignements actuariels (SRA)². Les données recueillies sont saisies dans une base de données et un système d'examen sélectif axé sur le risque permet de mettre en évidence les rapports d'évaluation actuarielle qui nécessitent un examen de conformité approfondi.

Au cours de la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2010, les données de quelque 5 400 rapports d'évaluation actuarielle tirées du SRA ont été saisies dans la base de données et triées au moyen du système d'examen sélectif. Trente et un pour cent de ces rapports ont été sélectionnés pour un examen plus approfondi et, parmi les rapports ainsi examinés, environ 11 % présentaient sur le plan de la conformité des problèmes importants nécessitant un suivi. À quelques très rares exceptions près, la CSFO est parvenue à régler ces problèmes de conformité avec les actuaires et/ou les administrateurs des régimes.

¹ Un aperçu de l'approche axée sur le risque intitulé *Surveillance axée sur le risque du financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (mai 2000) est accessible à la page Web <http://www.fSCO.gov.on.ca/french/pensions/riskbasedsupervision.pdf>.

² Le SRA est un formulaire standard élaboré conjointement par la CSFO, l'Agence du revenu du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières du gouvernement fédéral et la Régie des rentes du Québec. Il doit être préparé par un actuaire et déposé auprès de la CSFO avec un rapport d'évaluation actuarielle.

En 2006, pour élargir l'approche axée sur le risque appliquée à la surveillance des régimes de retraite à prestations déterminées, la CSFO a mis en place un programme de surveillance axée sur le risque des placements réalisés par les caisses de retraite³. Ce programme prévoit la collecte annuelle, auprès des régimes de retraite à prestations déterminées, de données clés de nature financière et relatives aux placements au moyen d'un formulaire standard, le Sommaire des renseignements sur les placements (SRP). Les données recueillies sont saisies dans une base de données, et un système d'examen sélectif axé sur le risque permet de sélectionner en vue d'un examen plus poussé les régimes pouvant présenter des problèmes en matière de placements. Le cycle de surveillance annuel englobe les exercices de régime qui se terminent entre le 1^{er} juillet d'un exercice et le 30 juin de l'exercice suivant. Plus de 90 % des régimes ont le 31 décembre comme date de fin d'exercice.

À l'exception des deux premières années de mise en œuvre, 2005-2006 et 2006-2007, où les régimes désignés⁴ n'étaient pas exemptés de l'obligation de déposer un SRP, le nombre de régimes tenus de déposer un SRP approchait les 2 000. Au cours du dernier cycle de surveillance, les données des SRP concernant 1 618 régimes ont été saisies dans la base de données des SRP et évaluées en fonction des critères préétablis. Cette évaluation initiale a mis en évidence environ 30 % des SRP déposés en vue d'un examen plus approfondi sur dossier. Cet examen supplémentaire vise à détecter les préoccupations à régler concernant les placements ou le financement, le cas échéant. Toute préoccupation importante relevée en matière de conformité est communiquée aux administrateurs du régime, et la CSFO fait le suivi avec ces derniers pour s'assurer que les préoccupations sont réglées.

Mesures d'allègement de la capitalisation

Le 24 août 2007, l'Ontario a modifié le Règlement en ce qui concerne les règles de capitalisation des régimes de retraite interentreprises. Le Règlement prévoit des mesures d'allègement temporaire pour les régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD) relativement aux rapports déposés dont la date d'évaluation était le 1^{er} septembre 2007 ou une date ultérieure précédant le 1^{er} septembre 2010 (cette dernière date ayant ultérieurement été reportée au 1^{er} septembre 2012). Un RRIOD est dispensé de l'exigence de capitalisation selon l'approche de solvabilité.

Le 23 juin 2009, le Règlement a été de nouveau modifié afin de prévoir des mesures d'allègement temporaire de la capitalisation pour d'autres régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés en Ontario. Ces mesures prévoient le report des paiements spéciaux pour les nouveaux déficits calculés selon les approches de solvabilité et de continuité pour un maximum de douze mois, la consolidation des paiements spéciaux de solvabilité préexistants et l'amortissement des nouveaux déficits de solvabilité sur 10 ans au lieu de 5 ans, sous réserve du consentement des participants.

³ On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur l'approche axée sur le risque appliquée à la surveillance des placements réalisés par les caisses de retraite à la page suivante : <http://www.fSCO.gov.on.ca/french/pensions/InvestmentInformationSummary>.

⁴ Les régimes désignés sont définis à l'article 8515 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* (Canada). En règle générale, ces régimes s'adressent à des personnes rattachées ou à des cadres supérieurs très bien rémunérés.

Le présent rapport fournit un résumé des statistiques se rattachant à l'application de ces mesures d'allègement.

Rapport sur les régimes à prestations déterminées

Les bases de données des SRA et des SRP fournissent à la CSFO les renseignements nécessaires pour réunir des données pertinentes sur le financement et les placements des régimes de retraite et pour déceler certaines tendances relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario. Le présent document est le septième rapport de la CSFO sur le financement et les placements des régimes à prestations déterminées.

Résultats clés

Voici certains des résultats clés de ce septième rapport annuel :

Données sur la capitalisation

- Dans l'ensemble, le niveau de capitalisation des régimes de retraite s'est détérioré depuis les données présentées dans le rapport annuel sur le financement des régimes à prestations déterminées daté de mars 2010 (que l'on appellera ici le « sixième rapport annuel »)⁵. En particulier, le ratio de capitalisation médian selon l'approche de continuité a baissé de 104 % à 102 %, tandis que le ratio de capitalisation médian selon l'approche de solvabilité a diminué, passant de 89 % à 86 %.
- Par comparaison avec le sixième rapport annuel, davantage de régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés, que ce soit selon l'approche de continuité, l'approche de solvabilité ou ces deux approches, à leur dernière date d'évaluation. En particulier :
 - Quatre-vingt-quatre pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité (par comparaison avec le chiffre de 79 % constaté dans le sixième rapport annuel).
 - Quarante-cinq pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (par comparaison avec le chiffre de 39 % constaté dans le sixième rapport annuel).
- Les hypothèses et méthodes utilisées pour les évaluations selon l'approche de continuité demeurent très uniformes par comparaison aux évaluations précédentes. Par exemple :
 - Plus de 98 % des régimes appliquaient la méthode de répartition des prestations constituées.
 - Plus de 99 % des régimes utilisaient soit la valeur marchande soit la valeur marchande lissée de l'actif.
 - Le taux d'intérêt moyen présumé utilisé pour les évaluations selon l'approche de continuité a baissé, passant de 6,22 % à 6,01 % au cours de la période d'évaluation 2006-2009, et plus de 99 % des évaluations de 2009 utilisaient un taux d'intérêt inférieur à 7 %.
 - Toutes les évaluations de 2009 reposaient sur une table de mortalité actualisée (de 1994 ou ultérieure).
- Les cotisations minimales obligatoires pour 2010, y compris les coûts normaux de l'employeur, les cotisations obligatoires des participants et les paiements spéciaux, ont été estimées à 8,1 milliards de dollars, soit une hausse par rapport au montant estimé dans le sixième rapport annuel pour 2009 (6,7 milliards de dollars).

⁵ Accessible à la page <http://www.fSCO.gov.on.ca/french/pensions/DBFundRep10-fr.pdf>

- Après un rétablissement partiel en 2009 par rapport aux faibles rendements de l'actif en 2008, on s'attend à ce que le niveau de capitalisation des régimes de retraite s'améliore légèrement en 2010. Selon les estimations, les améliorations découlant du rendement favorable des placements en 2010 (estimé à 9,8 %) et du versement des paiements spéciaux visant à combler les déficits seront en grande partie compensés par une baisse des taux d'intérêt et par l'utilisation d'hypothèses de longévité accrue pour déterminer les passifs de solvabilité. Dans l'ensemble, on prévoit une hausse de 84 % à 85 % du ratio de solvabilité médian⁶ des régimes de retraite entre les fins des exercices 2009 et 2010.

Données sur les mesures d'allègement de la capitalisation

- Les statistiques quant à l'application des mesures d'allègement temporaire de la capitalisation au 31 décembre 2010 sont les suivantes :
 - Sur les 70 régimes interentreprises comprenant des dispositions à prestations déterminées, 40 (57 %) ont choisi d'être considérés comme des régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés. Ces 40 régimes représentent 90 % du nombre total de participants couverts par les 70 régimes interentreprises.
 - Sur les 1 092 régimes à prestations déterminées non désignés qui ont déposé un rapport d'évaluation dont la date d'évaluation était le 30 septembre 2008 ou une date ultérieure, 319 (29 %) ont décidé de se prévaloir d'une ou de plusieurs des options d'allègement de la capitalisation mises en place en juin 2009.

Données sur les placements

- La composition typique de l'actif des caisses de retraite a évolué, passant d'un ratio de 45/55 entre les placements à revenu fixe et ceux à revenu non fixe en 2008 à un ratio de 43/57 en 2009.
- En général, les régimes interentreprises ont investi davantage dans des actifs à revenu non fixe que les régimes à employeur unique.
- Il ne semble pas y avoir de différences marquées entre les régimes selon le genre de prestations pour ce qui est de la composition de l'actif, du rendement moyen et de la moyenne des frais de placement.
- Comme prévu, les régimes de petite taille et les régimes qui investissent beaucoup dans des fonds communs paient des frais de placements plus élevés.

⁶ Le ratio de solvabilité d'un régime est le ratio entre la valeur marchande de l'actif du régime et le passif de solvabilité du régime.

2.0 Analyse des données sur la capitalisation

La présente section analyse et résume les données (y compris les méthodes et hypothèses actuarielles) concernant la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées dont les dates d'évaluation tombaient entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2010. Ces données ont été compilées à partir des SRA et des rapports d'évaluation actuarielle reçus par la CSFO au plus tard à la date limite, le 31 décembre 2010.

En général, les rapports d'évaluation actuarielle doivent être déposés tous les trois ans, et ce, que l'évaluation soit effectuée selon l'approche de continuité ou de solvabilité. Toutefois, en cas de doutes exprimés sur la solvabilité d'un régime⁷, un dépôt annuel est exigé jusqu'à ce que ces préoccupations soient dissipées. On peut aussi exiger un dépôt anticipé dans certaines circonstances, telles que des fusions de régimes, des liquidations partielles ou des ventes d'entreprises. Afin d'éviter de compter deux fois les données d'un régime, nous n'avons tenu compte que des données provenant du dernier rapport déposé par chaque régime.

Aux fins de ce rapport, nous avons exclu les régimes désignés et les régimes dont les participants n'accumulent plus de prestations futures – déterminées ou à cotisations déterminées (CD) – (ces régimes étant appelés dans le présent document « régimes gelés »). Nous avons également exclu sept grands régimes du secteur public afin de ne pas fausser les résultats de notre analyse. Une nouvelle catégorie de régimes est incluse dans le rapport de cette année, à savoir les régimes dont les participants ont un droit gelé à prestations déterminées, mais accumulent dans le régime des prestations futures à cotisations déterminées. Ces régimes, désormais appelés « régimes hybrides gelés », étaient auparavant classés dans une catégorie appelée « Régimes à prestations déterminées gelés – Accumulations futures de CD seulement » et étaient exclus de l'analyse.

En tout, 1 506 régimes ont été pris en compte dans l'analyse des données sur la capitalisation. Le tableau 2.1 ci-dessous présente un résumé de ces régimes de retraite. Dans ce septième rapport annuel, une [annexe](#) a été ajoutée (Section 8.0) afin de fournir des détails supplémentaires sur les régimes inclus à l'analyse.

⁷ Un rapport soulève des préoccupations quant à la solvabilité dans les cas suivants : i) le ratio de solvabilité est inférieur à 80 %, ou ii) le ratio de solvabilité se situe entre 80 % et 90 % et le passif de solvabilité dépasse la valeur marchande de l'actif de plus de 5 000 000 \$, ou iii) l'employeur a choisi d'exclure du calcul du passif de solvabilité les indemnités en cas de fermeture d'entreprise et de mise à pied permanente.

Tableau 2.1 – Résumé des régimes analysés

Genre de régime ou de prestations	N ^{bre} de régimes	Participant s actifs	Participant s à la retraite	Autres bénéficiaire s	N ^{bre} total de bénéficiaires	Valeur marchande de l'actif (en millions de dollars)
Fin de carrière	548	195 579	120 342	51 532	367 453	54 809
Régimes salaires de carrière	172	32 605	17 260	10 544	60 409	3 568
Prestations forfaitaires	262	77 673	105 118	31 901	214 692	22 646
Régimes hybrides	371	165 202	151 438	82 793	399 433	37 003
Régimes hybrides gelés	83	5 671	4 710	4 412	14 793	997
Régimes interentreprises	70	357 007	99 821	352 836	809 664	18 353
Total	1 506	833 737	498 689	534 018	1 866 444	137 375
Âge moyen		43,1	71,8	43,0		

Les régimes exclus de l'analyse des données sur la capitalisation étaient 166 régimes à prestations déterminées gelés et 7 grands régimes du secteur public mentionnés précédemment. Les profils de ces régimes sont résumés au tableau 2.2.

Tableau 2.2 – Résumé des régimes exclus de l'analyse

Genre de régime	Sous-genre de régime	N ^{bre} de régimes	Participants actifs	Participants à la retraite	Autres bénéficiaires	N ^{bre} total	Valeur marchande de l'actif (en millions de dollars)
Régimes du secteur public	Grand régime du secteur public	7	712 557	363 194	145 589	1 221 340	202 330
	Âge moyen		44,5	70,2	52,7		
Régimes à PD gelés	Aucune accumulation future (CD ou PD)	166	9 539	26 918	11 899	48 356	4 610
	Âge moyen		45,6	74,6	50,2		

Par ailleurs, 123 régimes en voie de liquidation ont été exclus de l'analyse des données sur la capitalisation.

2.1 Résumé des données sur la capitalisation

Au total, sur les 1 506 régimes analysés, 682 (45 %) étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité. Ensemble, les régimes analysés couvraient 1 866 444 participants, dont 1 074 141 (58 %) faisaient partie de régimes qui étaient moins qu'entièrement capitalisés.

Au total, selon l'approche de solvabilité, 1 270 (84 %) régimes, couvrant 1 629 636 participants (87 %), étaient moins qu'entièrement capitalisés.

Les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après montrent les répartitions de ces régimes insuffisamment capitalisés par genre de régime ou de prestations et selon les participants :

Tableau 2.3 – Répartition des régimes insuffisamment selon l'approche de continuité

Genre de régime ou de prestations	Selon les régimes		Selon les participants	
	Nombre de régimes	% du n ^{bre} total de régimes par genre de régime ou de prestations	Nombre de participants	% du n ^{bre} total de participants par genre de régime ou de prestations
Fin de carrière	301	55 %	198 305	54 %
Régimes salaires de carrière	59	34 %	10 665	18 %
Prestations forfaitaires	78	30 %	91 100	42 %
Régimes hybrides	175	47 %	142 740	36 %
Régimes hybrides gelés	39	47 %	7 077	48 %
Régimes interentreprises	30	43 %	624 254	77 %
Total	682	45 %	1 074 141	58 %

Tableau 2.4 – Répartition des régimes insuffisamment selon l’approche de solvabilité

Genre de régime ou de prestations	Selon les régimes		Selon les participants	
	Nombre de régimes	% du n ^{bre} total de régimes par genre de régime ou de prestations	Nombre de participants	% du n ^{bre} total de participants par genre de régime ou de prestations
Fin de carrière	418	76 %	275 092	75 %
Régimes salaires de carrière	157	91 %	55 084	91 %
Prestations forfaitaires	250	95 %	208 792	97 %
Régimes hybrides	319	86 %	293 336	73 %
Régimes hybrides gelés	65	78 %	12 700	86 %
Régimes interentreprises	61	87 %	784 632	97 %
Total	1 270	84 %	1 629 636	87 %

Un résumé des données dans l’optique de la maturité des régimes (telle qu’elle est mesurée en fonction de la proportion du passif total se rattachant aux pensionnés) selon l’approche de solvabilité est donné au tableau 2.5 ci-dessous :

Tableau 2.5 – Information sur la capitalisation selon l’approche de solvabilité dans l’optique de la maturité des régimes

Proportion du passif de solvabilité se rattachant aux pensionnés	N ^{bre} de régimes	N ^{bre} total de participants	Actif de solvabilité (en millions de dollars)	Passif de solvabilité (en millions de dollars)	Ratio de l’actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité	Ratio du n ^{bre} de participants actifs par rapport au n ^{bre} de pensionnés
Moins de 25 %	398	235 622	8 782	10 164	86 %	7,7 : 1
25 % ≤ ratio < 50 %	671	1 084 750	60 294	70 310	86 %	2,7 : 1
50 % ≤ ratio < 75 %	338	399 607	50 326	58 270	86 %	0,7 : 1
75 % et plus	99	146 465	17 499	25 040	70 %	0,3 : 1
Total	1 506	1 866 444	136 902	163 783	84 %	1,7 : 1

Les tableaux 2.6 et 2.7 ci-après présentent une ventilation plus détaillée des ratios de capitalisation selon l’approche de continuité et de solvabilité pour les différents genres de régimes de retraite à prestations déterminées.

Pour tous les régimes analysés, les ratios de capitalisation médians s'élevaient à 102 % selon l'approche de continuité et à 86 % selon l'approche de solvabilité. Il convient également de noter que, sur les 70 régimes interentreprises (RRI), 33 (47 %) avait un ratio de solvabilité inférieur à 80 %. Ces 33 régimes comptent environ 672 300 participants et anciens participants, soit environ 83 % du nombre total de participants aux régimes interentreprises.

Tableau 2.6 – Ratios de capitalisation selon l'approche de continuité

Ratio de capitalisation (RC)	Fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes hybrides gelés	RRI	Tous les régimes
RC < 0,60	3	2	3	2	1	1	12
0,60 ≤ RC < 0,80	25	2	12	17	7	3	66
0,80 ≤ RC < 0,90	114	16	18	60	11	5	224
0,90 ≤ RC < 1,00	159	39	45	96	20	21	380
1,00 ≤ RC < 1,20	204	95	123	157	29	35	643
RC ≥ 1,20	43	18	61	39	15	5	181
Total	548	172	262	371	83	70	1 506
Ratio médian	0,98	1,04	1,07	1,01	1,03	1,03	1,02

Tableau 2.7 – Ratios de capitalisation selon l'approche de solvabilité

Ratio de solvabilité (RS)	Fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes hybrides gelés	RRI	Tous les régimes
RS < 0,60	4	2	7	3	2	7	25
0,60 ≤ RS < 0,80	116	46	94	83	20	26	385
0,80 ≤ RS < 0,90	172	73	100	140	25	9	519
0,90 ≤ RS < 1,00	126	36	49	93	18	19	341
1,00 ≤ RS < 1,20	100	12	11	38	13	9	183
RS ≥ 1,20	30	3	1	14	5	0	53
Total	548	172	262	371	83	70	1 506
Ratio médian	0,88	0,84	0,82	0,87	0,89	0,83	0,86

2.2 Résumé des hypothèses et méthodes actuarielles

Les principales hypothèses et méthodes actuarielles utilisées dans les rapports d'évaluation actuarielle selon l'approche de continuité sont les suivantes :

- Plus de 98 % des régimes ont appliqué la méthode de répartition des prestations constituées (avec projection des salaires pour les régimes fin de carrière et les régimes hybrides avec prestations fin de carrière) pour calculer le passif selon l'approche de continuité.

Tableau 2.8 – Méthode d'évaluation du passif

Méthode d'évaluation du passif	N ^{bre} de régimes	% des régimes
Répartition des prestations constituées (avec projection des salaires)	889	59,0 %
Répartition des prestations constituées (sans projection des salaires)	599	39,8 %
Méthode normale de l'âge d'adhésion	12	0,8 %
Méthode modifiée de nivellement des cotisations depuis l'âge actuel	2	0,1 %
Nivellement global des cotisations, net d'actif	3	0,2 %
Autre	1	0,1 %
Total	1 506	100,0 %

- L'actif a été le plus fréquemment évalué en utilisant la méthode de la valeur marchande ou une autre méthode reposant sur une valeur liée au marché, plus de 99 % des régimes appliquant soit la valeur marchande soit la valeur marchande lissée (ajustée).

Tableau 2.9 – Méthode d'évaluation de l'actif

Méthode d'évaluation	N ^{bre} de régimes	% des régimes
Valeur marchande	1 002	66,5 %
Valeur marchande lissée	496	33,0 %
Valeur comptable	5	0,3 %
Combinaison - valeur comptable et valeur marchande	2	0,1 %
Autre	1	0,1 %
Total	1 506	100,0 %

- Pour les évaluations selon l'approche de continuité, quatre régimes (dont seulement un ayant une date d'évaluation en 2009) continuaient d'utiliser une hypothèse de mortalité fondée sur la table GAM 1983 (1983 Group Annuity Mortality Table) publiée par la Société des actuaires, tandis que plus de 95 % ont recouru à une table de 1994 plus récente (GAM 1994 aspect statique, Group Annuity Reserving [GAR] 1994, Uninsured Pensioner [UP] 1994).⁸

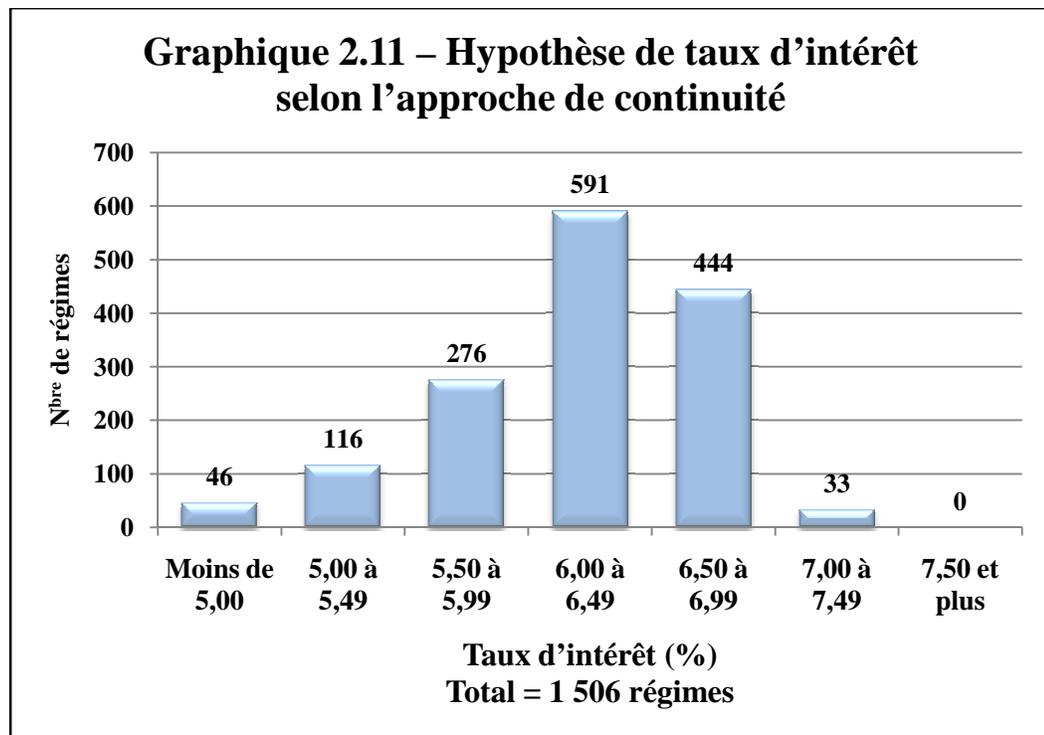
⁸ Voir aussi l'observation sur les hypothèses de mortalité qui accompagne le tableau 4.6 ci-après.

Tableau 2.10 – Hypothèse de mortalité

Hypothèse de mortalité	N ^{bre} de régimes	% des régimes
GAM 1983	4	0,3 %
GAM 1994 aspect statique	20	1,3 %
GAR 1994	13	0,9 %
UP 1994	1 416	94,0 %
Autres (2000RP, 1995 Buck)	53	3,5 %
Total	1 506	100,0 %

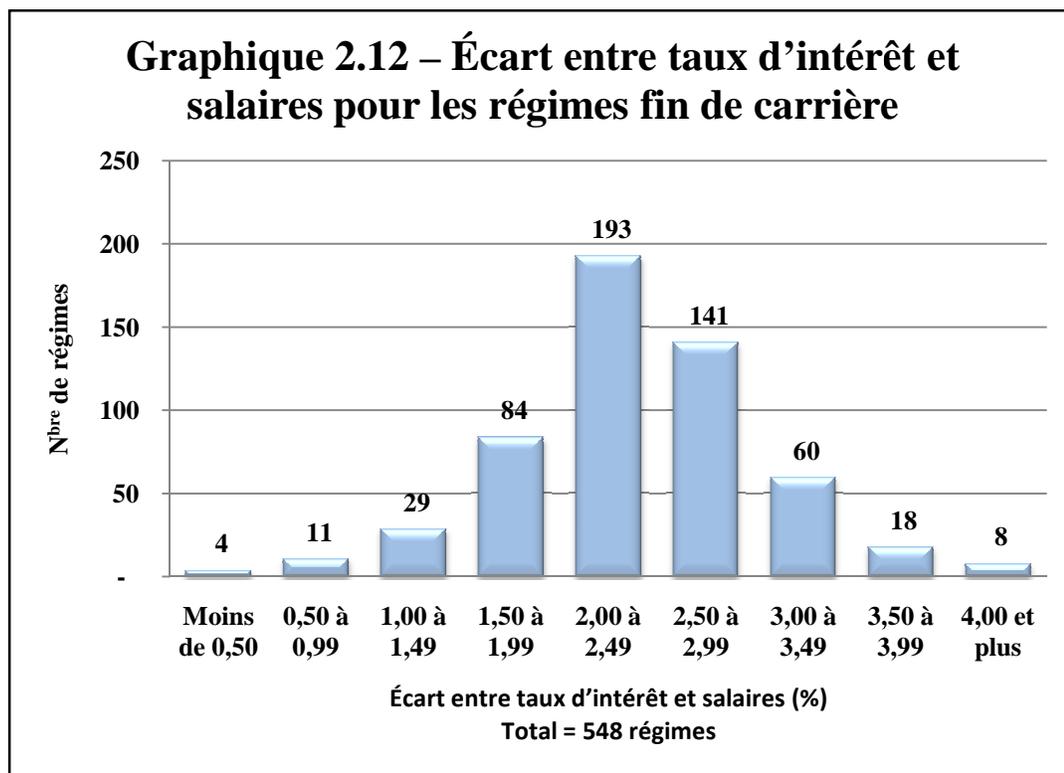
En 2010, nous avons commencé à recueillir des données établissant si l'hypothèse de mortalité incluait une provision pour des améliorations futures de la mortalité, et nous fournirons de l'information sur ce point dans les rapports à venir, à mesure que de nouvelles données seront accessibles.

- Les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour évaluer le passif selon l'approche de continuité ont en général été moins élevées que les années précédentes, environ 93 % des régimes ayant appliqué un taux égal ou inférieur à 6,50 %. Les taux ont continué de baisser dans une fourchette relativement étroite, avec 64 % des régimes appliquant un taux compris entre 6,0 % et 6,5 %.⁹



⁹ Sur les 444 régimes qui ont appliqué une hypothèse de taux d'intérêt selon l'approche de continuité dans la fourchette comprise entre 6,50 % et 6,99 %, 376 ont appliqué un taux d'intérêt de 6,50 %.

- Pour les régimes fin de carrière, la différence entre l'hypothèse de taux d'intérêt et l'hypothèse d'augmentation du salaire utilisée dans les évaluations selon l'approche de continuité s'établissait généralement dans une fourchette comprise entre 1,5 % et 3,0 % (représentant 85 % de tous les régimes offrant des prestations fin de carrière).¹⁰ L'écart moyen entre l'hypothèse de taux d'intérêt et l'hypothèse d'augmentation du salaire était de 2,24 %



- Le tableau 2.13 présente le montant total de l'allocation pour frais de liquidation établi dans les évaluations de la solvabilité, selon le nombre de participants au régime (participants, anciens participants et autres bénéficiaires inclus).¹¹ L'allocation pour frais est aussi exprimée en montants moyens par régime et par participant. L'allocation moyenne par participant diminue généralement à mesure que le nombre de participants augmente. On observe le phénomène inverse pour les régimes comptant au moins 10 000 participants. Comme il y a peu de régimes dans les deux dernières catégories par taille (c.-à-d., les régimes comptant plus de 5 000 participants), on interprètera les résultats s'y rattachant avec beaucoup de prudence.

¹⁰ Sur les 60 régimes fin de carrière présentant un écart entre taux d'intérêt et salaires dans la fourchette comprise entre 3,00 % et 3,49 %, 47 avaient un écart de 3,00 %.

¹¹ Aux fins de confidentialité, les deux régimes comptant plus de 50 000 participants et autres bénéficiaires ont été exclus de cette analyse.

En règle générale, les allocations pour frais de liquidation par participant sont comparables à celles indiquées dans le sixième rapport annuel, à l'exception d'une légère augmentation en ce qui concerne les régimes comptant moins de 1 000 participants et d'une diminution pour les régimes comptant plus de 5 000 participants.

Tableau 2.13 – Allocation pour frais de liquidation

N ^{bre} de participants	N ^{bre} de régimes	N ^{bre} total de participants	Frais de liquidation		
			Total des frais de liquidation	Moyenne par régime	Moyenne par participant
<100	491	22 989	23 153 861 \$	47 157 \$	1 007
100-499	562	137 897	64 193 075	114 223	466
500-999	164	115 950	37 320 481	227 564	322
1 000-4 999	210	427 751	97 975 118	466 548	229
5 000-9 999	34	229 574	42 629 000	1 253 794	186
10 000-49 999	26	464 359	137 127 000	5 274 115	295
Total	1 487	1 398 520	402 398 535 \$	270 611 \$	288 \$

3.0 Mesures d'allègement temporaire de la capitalisation

La présente section résume les statistiques sur les participants et la capitalisation, ainsi que l'incidence sur les coûts de capitalisation des régimes qui ont appliqué des mesures d'allègement temporaire de la capitalisation prévues en vertu de la LRR et du Règlement.

3.1 Régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD)

Pour un régime de retraite interentreprises qui a choisi d'être considéré comme un RRIOD, les cotisations au régime ne doivent pas être inférieures à la somme du coût normal du régime, des paiements spéciaux qui doivent être versés relativement à tout passif à long terme (c.-à-d. calculé selon l'approche de continuité) non capitalisé préexistant ainsi que des paiements spéciaux qui doivent être versés relativement à tout nouveau passif à long terme non capitalisé déterminé dans le rapport d'évaluation. Tout nouveau passif à long terme non capitalisé doit être liquidé sur une période de 12 ans au lieu des 15 ans habituels. De plus, des limites sont imposées aux améliorations des prestations, avec l'amortissement sur 8 ans dans les conditions prescrites. Il n'y a aucune obligation de capitalisation selon l'approche de solvabilité pendant cette période, même si des évaluations selon l'approche de solvabilité doivent toujours être réalisées et présentées dans le rapport d'évaluation¹².

Les tableaux suivants présentent des statistiques choisies sur les régimes interentreprises comprenant des dispositions à prestations déterminées. Au 31 décembre 2010, 40 des 70 régimes interentreprises ont choisi de devenir des RRIOD.

Tableau 3.1 – Information sur le nombre de participants

	N ^{bre} de régimes	N ^{bre} total de participants (<i>Médiane</i>)			
		Participants actifs	Participants à la retraite	Autres bénéficiaires	Total
RRIOD	40	324 106 (1 697)	78 537 (822)	329 417 (1 395)	732 060 (4 877)
Non-RRIOD	30	32 901 (510)	21 284 (320)	23 419 (328)	77 604 (1 301)
Total (tous les régimes interentreprises)	70	357 007 (1 107)	99 821 (434)	352 836 (768)	809 664 (2 550)

Tableau 3.2 – Information sur la capitalisation

	Valeur totale (<i>Médiane</i>)			
	Valeur marchande de l'actif	Actif de solvabilité ‡	Passif de solvabilité	Ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité
	(millions de dollars)			
RRIOD	13 313 \$ (119,4 \$)	13 159 \$ (119,0 \$)	20 581 \$ (157,5 \$)	63,9 % (71,4 %)
Non-RRIOD	5 040 \$ (72,4 \$)	5 025 \$ (72,2 \$)	5 195 \$ (83,6 \$)	96,7 % (95,8 %)
Total (tous les régimes interentreprises)	18 353 \$ (91,3 \$)	18 184 \$ (90,8 \$)	25 776 \$ (94,4 \$)	70,5 % (84,4 %)

‡ Valeur marchande de l'actif moins l'allocation pour frais de liquidation

¹² Pour en savoir plus sur les RRIOD, consultez la page

<https://www.fsrao.ca/fr/pour-le-secteur/r%C3%A9gime-de-retraite>

En général, la taille des régimes qui ont choisi de devenir des RRIOD est sensiblement plus importante que celle des autres régimes (non-RRIOD), mesurée en fonction de la taille de l'actif et du passif et du nombre de participants. Par exemple, la taille médiane du passif de solvabilité des RRIOD est environ 88 % plus élevée que celle des autres régimes.

En ce qui concerne les niveaux de capitalisation, les RRIOD sont sensiblement moins capitalisés que les autres régimes. Le ratio de solvabilité médian des RRIOD est 71,4 % alors que celui des autres régimes est 95,8 %.

3.2 Mesures d'allègement de la capitalisation de 2009

À compter du 23 juin 2009, et temporairement, l'administrateur d'un régime qui satisfait à certains critères peut choisir une ou plusieurs des trois options suivantes d'allègement de la capitalisation dans le premier rapport d'évaluation déposé dont la date d'évaluation tombe le 30 septembre 2008 ou après cette date (appelé dans le présent document « rapport sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité »)¹³ :

Option 1 - Reporter d'au plus un an le début de la période pendant laquelle des paiements spéciaux doivent être versés pour acquitter tout nouveau passif à long terme non capitalisé ou tout nouveau déficit de solvabilité déterminé dans le rapport sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité.

Option 2 - Consolider les paiements spéciaux correspondant aux déficits de solvabilité préexistants selon un nouveau calendrier des paiements sur cinq ans qui commence à la date d'évaluation du rapport sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité.

Option 3 - Avec le consentement des participants et des anciens participants, prolonger la période prévue pour acquitter le nouveau déficit de solvabilité de 5 ans à 10 ans au plus.

Au total, au 31 décembre 2010, 1 092 régimes à prestations déterminées non désignés avaient déposé devant la CSFO un rapport d'évaluation dont la date d'évaluation tombait le 30 septembre 2008 ou après cette date¹⁴. Parmi ces régimes, 319 (29 %) avaient choisi de se prévaloir d'une ou de plusieurs des options d'allègement de la capitalisation (appelés ici les « régimes électifs ») et 773 (71 %) n'avaient adopté aucune mesure d'allègement (les « régimes non électifs »).

¹³ Pour en savoir plus, consultez la page <https://www.fsrao.ca/fr/pour-le-secteur/r%C3%A9gime-de-retraite>.

¹⁴ Ce chiffre comprend 111 régimes à prestations déterminées gelés et 5 régimes de retraite du secteur public qui ont été exclus de l'analyse des données sur la capitalisation, tel que cela est décrit à la section 2.0 du présent rapport.

Tableau 3.3 – Information sur le nombre de participants*

	N ^{bre} de régimes	N ^{bre} total de participants (<i>Médiane</i>)			
		Participants actifs	Participants à la retraite	Autres bénéficiaires	Total
Régimes électifs	319	116 465 (107)	130 836 (64)	42 789 (35)	290 090 (206)
Régimes non électifs	773	1 204 627 (73)	583 170 (52)	563 206 (37)	2 351 003 (162)
Total (tous les régimes)	1 092	1 321 092 (180)	714 006 (116)	605 995 (72)	2 641 093 (368)

* Fondée sur le rapport sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité.

Tableau 3.4 - Information sur la capitalisation*

	Valeur totale (<i>Médiane</i>)		
	Actif de solvabilité	Passif de solvabilité	Ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité
Régimes électifs	29 153 \$ (15 \$)	43 335 \$ (18 \$)	67,5 % (76,3 %)
Régimes non électifs	241 707 \$ (11 \$)	261 863 \$ (14 \$)	92,3 % (82,7 %)
Total (millions de dollars)	270 860 \$ (13 \$)	270 860 \$ (16 \$)	88,8 % (82,3 %)

* Fondée sur le rapport sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité.

En général, la taille des régimes électifs est plus importante que celle des régimes non électifs, mesurée en fonction de la taille de l'actif et du passif et du nombre de participants. Par exemple, la taille médiane du passif de solvabilité des régimes électifs est environ 29 % plus élevée que celle des régimes non électifs.

En ce qui concerne les niveaux de capitalisation, les régimes électifs sont généralement moins capitalisés que les régimes non électifs. Le ratio de solvabilité médian des régimes électifs est 76,3 % alors que celui des régimes non électifs est 82,7 %.

Le tableau 3.5 montre comment se répartissent les options choisies par les régimes électifs. L'adoption combinée des options 1 et 2 a été le choix le plus fréquent et représentait 52,0 % de la totalité des choix des régimes. Le deuxième choix le plus fréquent était l'option 1 seule, avec 26,4 % des choix des régimes, suivie de l'option 2 seule et de « Toutes les options », qui représentaient chacun 7,5 % des régimes électifs.

Tableau 3.5 – Répartition des options d’allègement de la capitalisation

Choix	N ^{bre} de régimes	% des régimes
Option 1 seule	84	26,4 %
Option 2 seule	24	7,5 %
Option 3 seule	7	2,2 %
Options 1 et 2	166	52,0 %
Options 1 et 3	12	3,8 %
Options 2 et 3	2	0,6 %
Toutes les options	24	7,5 %
Total	319	100,0 %

Pour évaluer les répercussions des mesures d’allègement sur les sorties d’argent liées à la capitalisation, nous avons comparé les niveaux minimaux de cotisations exigées avant et après l’application de ces mesures d’allègement, pendant la période de 12 mois suivant la date d’évaluation des rapports sur l’allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité déposés par les régimes électifs. Comme le montre le tableau 3.6, les cotisations obligatoires pour la capitalisation imposées aux régimes électifs ont été réduites considérablement. Plus précisément, les cotisations obligatoires minimales sont passées de 3 302 millions de dollars (M\$) à 1 675 M\$, soit une réduction d’environ 1 627 M\$ ou 49 %. On constate également que l’essentiel de cette réduction (95 %) est attribuable à la baisse des paiements spéciaux calculés selon l’approche de solvabilité.

Tableau 3.6 – Cotisations obligatoires pendant la période de 12 mois commençant à la date d’évaluation du rapport sur l’allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité

Cotisations obligatoires	Avant l’application des mesures d’allègement	Après l’application des mesures d’allègement	Diminution des cotisations obligatoires
	(millions de dollars)		
Coût normal pour l’employeur	514	514	0
Paiements spéciaux calculés selon l’approche de continuité	690	612	78
Paiements spéciaux calculés selon l’approche de solvabilité	2 098	549	1 549
Total des cotisations obligatoires minimales	3 302	1 675	1 627

4.0 Analyse des tendances

L'analyse des tendances suivante comprend les données tirées de tous les rapports déposés dont la date d'évaluation tombait entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2010.

4.1 Niveau de capitalisation de solvabilité

Le tableau 4.1 présente une ventilation des régimes selon les ratios de solvabilité pour les années d'évaluation suivantes¹⁵ :

- année d'évaluation 2006 : du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
- année d'évaluation 2007 : du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
- année d'évaluation 2008 : du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
- année d'évaluation 2009 : du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

La date d'évaluation de la plupart des régimes est soit le 31 décembre soit le 1^{er} janvier. Les régimes qui ont des problèmes de solvabilité doivent déposer un rapport d'évaluation chaque année; ils figurent donc dans notre base de données pour plus d'une année d'évaluation.

Tableau 4.1 – Ratios de solvabilité par année d'évaluation

Ratio de solvabilité (RS)	2006		2007		2008		2009	
	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes
RS < 0,60	21	2,3 %	14	2,0 %	39	7,7 %	16	2,1 %
0,60 ≤ RS < 0,80	159	17,7 %	126	17,6 %	269	53,0 %	320	41,0 %
Total partiel < 0,8	180	20,0 %	140	19,6 %	308	60,7 %	336	43,1 %
0,80 ≤ RS < 0,90	290	32,2 %	240	33,5 %	96	18,9 %	288	36,9 %
0,90 ≤ RS < 1,00	248	27,6 %	193	27,0 %	51	10,0 %	95	12,2 %
Total partiel < 1,00	718	79,8 %	573	80,1 %	455	89,6 %	719	92,2 %
1,00 ≤ RS < 1,20	138	15,3 %	109	15,2 %	39	7,7 %	47	6,0 %
RS ≥ 1,20	44	4,9 %	34	4,7 %	14	2,7 %	14	1,8 %
Total	900	100,0 %	716	100,0 %	508	100,0 %	780¹⁶	100,0 %
Ratio médian	0,89		0,89		0,77		0,81 ¹⁷	

¹⁵ Les nombres de régimes pour la période 2006-2008 peuvent varier par rapport à ceux indiqués dans le sixième rapport annuel, et ce, pour diverses raisons : a) le dépôt de rapports après la date limite de l'an dernier, le 31 décembre 2009; b) les régimes qui ont été liquidés, qui se sont convertis en régime à cotisations déterminées ou qui sont devenus des régimes à prestations déterminées gelés, sans aucune accumulation CD ou PD; c) l'inclusion à notre analyse de régimes hybrides gelés à compter de ce septième rapport annuel.

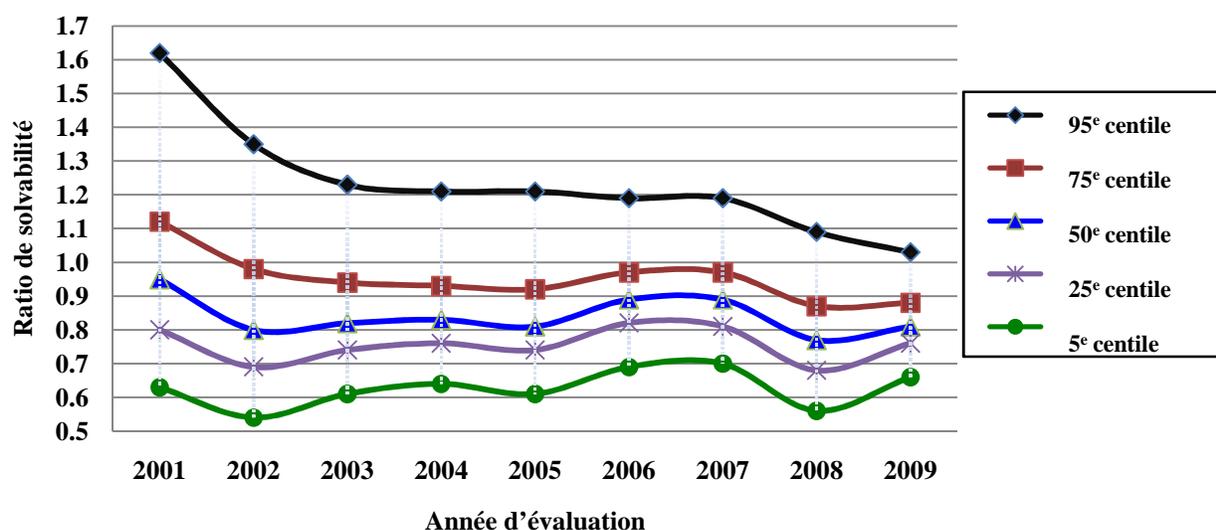
¹⁶ Il y a eu une forte hausse du nombre de rapports entre les années d'évaluation 2008 et 2009. Cela pourrait être attribuable à une réduction du nombre de dépôts anticipés volontaires pour 2008 en raison de la crise financière cette année-là.

¹⁷ Ce ratio de solvabilité médian ne concerne que les régimes qui ont déposé une évaluation pour 2009. Il diffère du ratio de solvabilité médian indiqué au tableau 2.7, celui-ci étant fondé sur tous les régimes inclus dans l'analyse des données sur la capitalisation, certains de ces régimes ayant une évaluation antérieure à 2009.

Le tableau 4.1 ci-avant montre que les ratios de solvabilité se sont plutôt améliorés en 2009, ce qui a mené à un redressement partiel après la baisse importante de 2008. Toutefois, les ratios ne se sont pas rétablis aux niveaux antérieurs à 2008. Le pourcentage de régimes ayant un ratio de solvabilité inférieur à 0,80 a diminué, passant de 60,7 % en 2008 à 43,1 % en 2009. Néanmoins, la proportion de régimes insuffisamment capitalisés selon l'approche de solvabilité (c.-à-d. ayant un ratio de solvabilité inférieur à 1,0) a augmenté en 2009 pour atteindre 92,2 %, son niveau le plus élevé depuis quatre ans.

Le graphique 4.2 présente la répartition des ratios de solvabilité à différents centiles de 2001 à 2009. Il convient de noter que les ratios de solvabilité ont à tous les centiles connu une forte baisse entre l'année d'évaluation 2007 et l'année d'évaluation 2008, mais que les ratios de solvabilité au 75^e centile ou à un centile inférieur ont augmenté dans une certaine mesure au cours de l'année d'évaluation 2009.

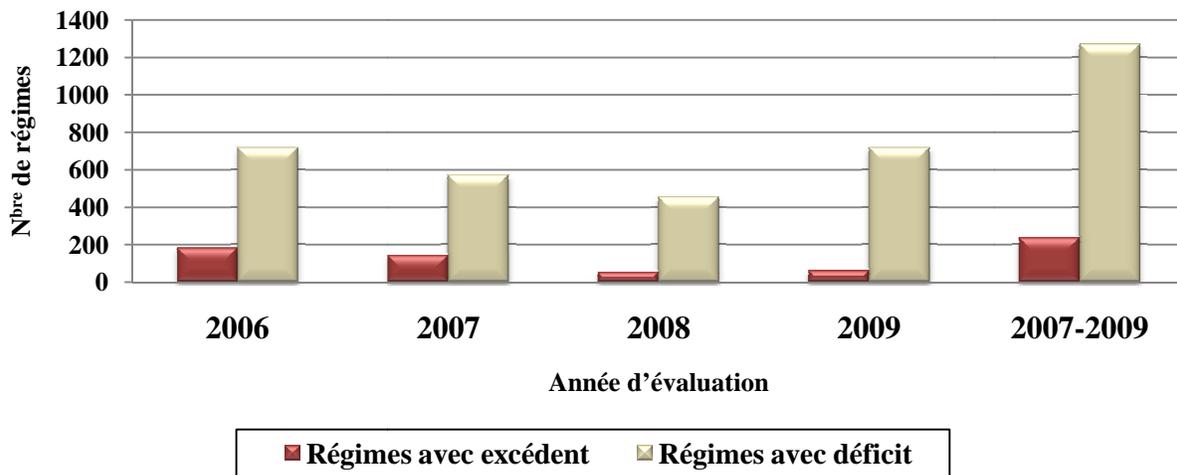
Graphique 4.2 – Ratios de solvabilité : 2001 à 2009



Les graphiques 4.3 et 4.4 ci-après comparent les régimes ayant un excédent de solvabilité à ceux qui accusent un déficit de solvabilité pour chacune des quatre années d'évaluation de 2006 à 2009, ainsi que pour la période d'évaluation de trois ans allant de 2007 à 2009¹⁸. Le graphique 4.3 compare le nombre de régimes et le graphique 4.4 compare le montant de l'excédent (ou du déficit) de solvabilité.

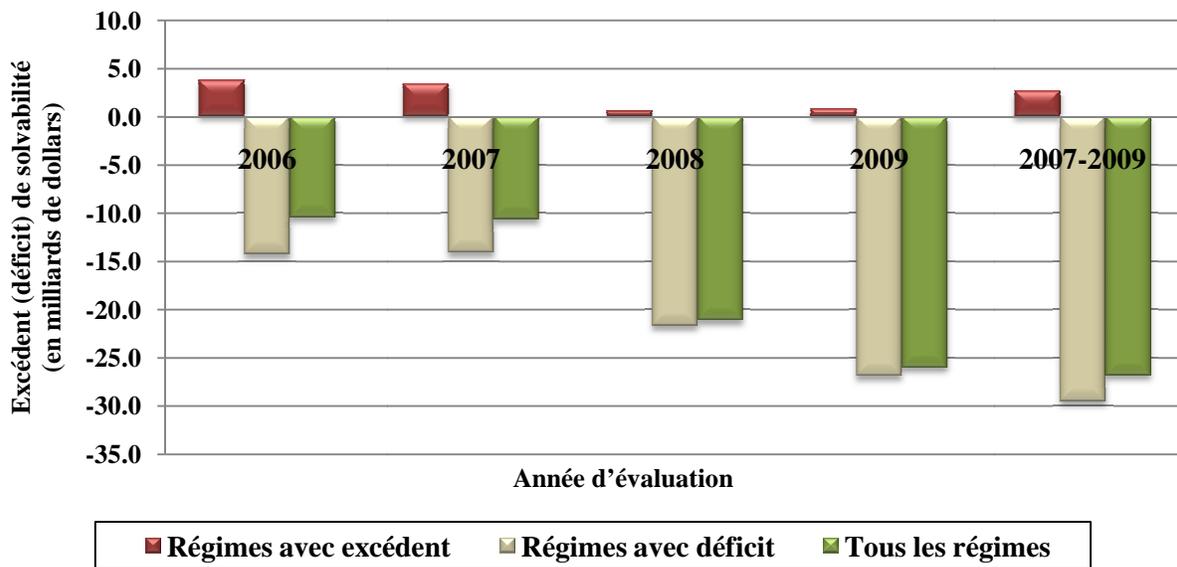
¹⁸ Sont inclus dans les années d'évaluation illustrées séparément les régimes qui ont déposé un rapport dont la date d'évaluation tombait cette année-là. La période 2007-2009 ne comprend que le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé par les régimes dont les dates d'évaluation tombaient entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2010. La somme du nombre de régimes inclus dans chacune des années d'évaluation 2007, 2008 et 2009 est donc supérieure au nombre de régimes inclus dans la période combinée 2007-2009.

Graphique 4.3 – Solvabilité des régimes à prestations déterminées de l’Ontario : excédent ou déficit, en nombre de régimes



Le nombre de régimes ayant un excédent de solvabilité est demeuré largement inférieur à celui des régimes ayant un déficit de solvabilité.

Graphique 4.4 – Solvabilité des régimes à prestations déterminées de l’Ontario : montant de l’excédent (du déficit) de solvabilité



En ce qui concerne le montant en dollars, les régimes ayant déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2007 à 2009, ont indiqué un déficit de solvabilité *net* de 26,9 milliards de dollars (après allocation pour frais) pour un passif de solvabilité de

163,8 milliards de dollars. Ce chiffre représente le montant global de l'insuffisance de capitalisation des régimes à prestations déterminées enregistrés en Ontario, à l'exception des sept régimes du secteur public et des autres régimes exclus mentionnés précédemment. Par contraste, le déficit de solvabilité *net* indiqué dans le sixième rapport annuel était 19,6 milliards de dollars. En vertu du Règlement, lorsqu'un rapport d'évaluation actuarielle déposé auprès de la CSFO révèle un déficit de solvabilité, l'employeur doit effectuer des paiements spéciaux afin de s'acquitter du déficit dans les cinq ans. Ces règles sont modifiées pour les régimes qui se sont prévalus des mesures d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité ou qui ont été acceptés comme RRIOD.

En Ontario, la loi permet d'exclure certaines prestations (p. ex., indexation à la retraite, prestations sur consentement, indemnités en cas de fermeture d'entreprise et de mise à pied permanente) du calcul du passif de solvabilité. En tout, 258 régimes ont exclu au moins une de ces catégories de prestations, ce qui a mené à une réduction du passif de 14,0 milliards de dollars. En conséquence, le déficit global de capitalisation à la liquidation des régimes ayant déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2007 à 2009, aurait dépassé leur déficit de solvabilité *net* d'un montant équivalent. Ceci se traduit par un déficit de liquidation de 40,9 milliards de dollars (26,9 milliards de dollars plus 14,0 milliards de dollars), après allocation pour frais, pour un passif de liquidation de 177,8 milliards de dollars. Cela donne la mesure de l'étendue du déficit de tous les régimes de retraite à prestations déterminés de l'Ontario dans le cas où ils seraient en liquidation à la date de leur dernier rapport actuariel. Bien sûr, ceci n'est qu'un scénario hypothétique vu que la plupart des régimes de retraite continuent de fonctionner.

4.2 Hypothèses actuarielles

Le tableau 4.5 présente les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour les évaluations selon l'approche de continuité. La tendance consistant à utiliser des taux d'intérêt présumés plus faibles est évidente depuis 2006. Nous notons cette tendance à la baisse depuis que nous avons commencé à publier ce type de statistiques pour les années d'évaluation postérieures à l'an 2000.

Tableau 4.5 – Hypothèse de taux d'intérêt par année d'évaluation

Taux (%)	2006		2007		2008		2009	
	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes
Taux < 5,00	12	1,3 %	13	1,8 %	18	3,5 %	19	2,4 %
5,00 ≤ Taux < 5,50	39	4,3 %	33	4,6 %	34	6,7 %	71	9,1 %
5,50 ≤ Taux < 6,00	126	14,0 %	91	12,7 %	70	13,8 %	160	20,5 %
6,00 ≤ Taux < 6,50	277	30,9 %	292	40,9 %	196	38,6 %	307	39,4 %
6,50 ≤ Taux < 7,00	372	41,3 %	260	36,3 %	180	35,4 %	216	27,7 %
7,00 ≤ Taux < 7,50	74	8,2 %	26	3,6 %	9	1,8 %	7	0,9 %
Taux ≥ 7,50	0	0,0 %	1	0,1 %	1	0,2 %	0	0,0 %
Total	900	100,0 %	716	100,0 %	508	100,0 %	780	100,0 %
Moyenne (%)	6,22 %		6,16 %		6,09 %		6,01 %	

La moyenne des taux d'intérêt présumés a baissé, passant de 6,22 % à 6,01 %, au cours des quatre années d'évaluation, de 2006 à 2009. En ce qui concerne l'année d'évaluation 2009, comme pour 2008, la fourchette de taux d'intérêt utilisée le plus couramment est demeurée celle de 6,0 à 6,49 %.

Le pourcentage des régimes qui utilisent un taux d'intérêt présumé égal ou supérieur à 7 % a diminué chaque année. Plus de 99 % des régimes ayant une évaluation pour 2009 ont utilisé un taux d'intérêt présumé inférieur à 7 %.

Le tableau 4.6 illustre la répartition des tables de mortalité utilisées dans les évaluations selon l'approche de continuité. Au cours de l'année d'évaluation 2009, tous les régimes sauf un ont utilisé désormais des tables de mortalité plus récentes, c.-à-d. les tables de 1994 (GAM, GAR, UP). Le recours à la table GAM 1983 a quasiment cessé.¹⁹

Tableau 4.6 – Hypothèse de mortalité par année d'évaluation

Hypothèse de mortalité	2006		2007		2008		2009	
	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes
GAM 1983	12	1,3 %	8	1,1 %	4	0,8 %	1	0,1 %
GAM 1994 aspect statique	53	5,9 %	12	1,7 %	7	1,4 %	5	0,6 %
GAR 1994	14	1,6 %	8	1,1 %	11	2,2 %	9	1,2 %
UP 1994	798	88,6 %	665	92,9 %	471	92,6 %	723	92,7 %
Autre	23	2,6 %	23	3,2 %	15	3,0 %	42	5,4 %
Total	900	100,0 %	716	100,0 %	508	100,0 %	780	100,0 %

À l'exception de la table GAR 1994, qui utilise la mortalité générationnelle (c'est-à-dire qui comprend des améliorations de la mortalité prévue), on ne disposait pas d'information suffisante pour savoir si les améliorations de la mortalité prévue avaient été intégrées aux tables de mortalité utilisées pour les évaluations. On recueille actuellement les données nécessaires pour réaliser une telle analyse, et cette information sera exposée dans les rapports futurs à mesure que les données deviennent accessibles.

¹⁹ Tous les régimes ayant utilisé pour 2009 des hypothèses de mortalité relevant de la catégorie « Autre » (au nombre de 43) ont utilisé d'autres tables de mortalité postérieures à 1994 – p. ex., RP2000.

5.0 Analyse des données sur les placements

Les régimes pris en compte dans l'analyse des données sur les placements étaient, parmi les 1 506 régimes pris en compte au tableau 2.1, ceux ayant déposé un SRP pour le dernier cycle de surveillance (qui vise les régimes dont la date de fin d'exercice tombait entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010). Ce sous-groupe²⁰ comptait 1 315 régimes, soit 87 % du total.

En ce qui concerne les régimes hybrides, seule la partie correspondant à l'offre de prestations déterminées de la caisse de retraite est incorporée aux données.

5.1 Résumé des profils des caisses de retraite (2009/2010)²¹

La composition de l'actif des 1 315 caisses de retraite est décrite de manière globale pour le dernier cycle de surveillance au tableau 5.1 et illustrée au graphique 5.1.

Tableau 5.1 – Profil des placements de tous les régimes pris dans leur ensemble

	Catégorie d'actif ²²	Valeur marchande (millions de dollars)	% du total des placements
Composition de l'actif	Liquidités	7 828 \$	6,1 %
	Obligations	47 078 \$	36,5 %
	Actions	69 821 \$	54,1 %
	Immobilier	1 561 \$	1,2 %
	Autres placements ²³	2 732 \$	2,1 %
	Total	129 020 \$	100,0 %

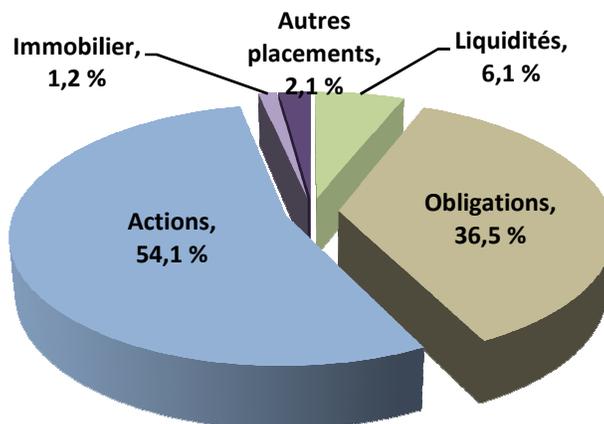
²⁰ Les régimes pris en compte dans l'analyse des données sur la capitalisation qui ne sont pas comptabilisés dans l'analyse des données sur les placements sont essentiellement des régimes qui n'ont pas encore présenté leur SRP.

²¹ L'analyse présentée dans cette section est basée sur le sous-ensemble des régimes inclus au tableau 2.1 qui ont présentés leur SRP à l'égard d'un exercice financier se terminant entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010. Il y a 1 315 régimes dans ce sous-ensemble.

²² L'actif des régimes investi dans des fonds communs s'élève au total à 51 719 millions de dollars, soit 40,1 % du total des placements. Les fonds communs sont comptabilisés dans la composition de l'actif de tous les régimes selon les catégories d'actif sur lesquelles ils reposent.

²³ Les autres placements comprennent les fonds de couverture spéculatifs, le capital d'investissement, l'infrastructure, la garantie de change, l'avoir lié aux ressources, les produits de base, etc.

Graphique 5.1 : Composition de l'actif pour tous les régimes comptabilisés dans un même portefeuille



De façon générale, l'actif à revenu fixe englobant les liquidités et les obligations constitue 43 % du total des placements, alors que l'actif à revenu non fixe comprenant les actions, l'immobilier et les autres placements représente 57 % du total des placements.

5.2 Résumé du rendement des caisses de retraite (2009/2010)²⁴

La présente section fournit à l'égard du dernier cycle de surveillance des statistiques sur la composition de l'actif et le rendement du capital investi selon diverses catégories.

Les 1 315 régimes comptabilisés dans l'analyse sont très variés. Pour illustrer le rendement du capital investi de régimes de retraite aux caractéristiques diverses, les données sur le rendement et la composition de l'actif sont présentées selon le genre de régime, le genre de prestations, la taille du régime, le ratio de solvabilité et le pourcentage investi dans des fonds communs.

Dans la partie « Composition de l'actif », la proportion de chaque catégorie d'actif est présentée pour tous les régimes de chaque sous-groupe ainsi que pour l'ensemble des régimes.

Dans la partie « Rendement », tous les chiffres sur le rendement sont établis au niveau de chaque régime. On entend par « rendement » le taux de rendement, moins tous les frais de placements, alors que la « moyenne des frais de placement » représente la moyenne des frais versés par le

²⁴ L'analyse présentée dans cette section est basée sur le sous-ensemble des régimes inclus au tableau 2.1 qui ont présentés leur SRP à l'égard d'un exercice financier se terminant entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010. Il y a 1 315 régimes dans ce sous-ensemble.

régime de retraite qui se rattachent à la gestion des placements du régime, exprimée en pourcentage de l'actif moyen pendant l'exercice. Le rapport précédent présentait de l'information sur le rendement des placements des régimes de retraite par rapport à des indices de référence. Cette information n'est plus présentée du fait que les données communiquées dans les SRP déposés ne permettent pas d'établir des indices de référence fiables.

Selon le genre de régime

Le profil du rendement des régimes de retraite à employeur unique et des régimes interentreprises est donné ci-après. La composition de l'actif et les taux de rendement moyens sont présentés au tableau 5.2A, alors que le rendement est présenté en centiles au tableau 5.2B.

Tableau 5.2A – Rendements du capital investi selon le genre de régime

Genre de régime		Employeur unique	Interentreprises	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		1 251	64	1 315
Composition de l'actif	Revenu fixe	43,3 %	38,0 %	42,6 %
	Revenu non fixe	56,7 %	62,0 %	57,4 %
Rendement	Rendement moyen ²⁵	15,05 %	15,18 %	15,05 %
	Moyenne des frais de placement	0,52 %	0,39 %	0,52 %

Tableau 5.2B – Rendements du capital investi classé en centiles selon le genre de régime

Genre de régime	Employeur unique	Interentreprises	Tous les régimes
Rendement du capital investi			
90 ^e centile	20,28 %	19,33 %	20,24 %
75 ^e centile	17,44 %	17,10 %	17,43 %
Médiane	15,24 %	15,71 %	15,26 %
25 ^e centile	12,93 %	13,40 %	12,95 %
10 ^e centile	9,50 %	11,75 %	9,74 %
Frais de placement			
90 ^e centile	0,95 %	0,52 %	0,94 %
75 ^e centile	0,63 %	0,43 %	0,62 %
Médiane	0,42 %	0,37 %	0,41 %
25 ^e centile	0,29 %	0,33 %	0,29 %
10 ^e centile	0,16 %	0,25 %	0,16 %

²⁵ Ce rendement moyen et ceux présentés aux tableaux 5.3 à 5.6 sont la moyenne arithmétique (à poids égal) des rendements du capital investi des caisses de retraite dans chaque sous-groupe. La moyenne des rendements du capital investi pondérés selon la taille de chacune des caisses de retraite s'élève à 14,26 %, par comparaison au taux de 15,05 % obtenu à poids égal indiqué ici.

Selon le genre de prestations

Le tableau 5.3 présente le profil du rendement des régimes de retraite selon le genre de prestations offertes.

Tableau 5.3 – Rendements du capital investi selon le genre de prestations²⁶

Genre de prestations		Fin de carrière	SC	PF	Hybrides	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		490	159	270	396	1 315
Composition de l'actif	Revenu fixe	39,7 %	43,1 %	43,1 %	45,8 %	42,6 %
	Revenu non fixe	60,3 %	56,9 %	56,9 %	54,2 %	57,4 %
Rendement	Rendement moyen	15,02 %	14,87 %	15,15 %	15,11 %	15,05 %
	Moyenne des frais de placement	0,48 %	0,55 %	0,57 %	0,52 %	0,52 %

Selon la taille du régime

Le tableau 5.4 présente le profil du rendement des caisses de retraite selon leur taille.

Tableau 5.4 – Rendements du capital investi selon la taille du régime (en millions de dollars ou M\$)

Taille de l'actif du régime		Petit (<25 M\$)	Moyen (>25 M\$, <250 M\$)	Grand (>250 M\$)	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		811	410	94	1 315
Composition de l'actif	Revenu fixe	43,0 %	42,5 %	42,5 %	42,6 %
	Revenu non fixe	57,0 %	57,5 %	57,5 %	57,4 %
Rendement	Rendement moyen	15,04 %	15,32 %	14,04 %	15,05 %
	Moyenne des frais de placement	0,64 %	0,36 %	0,30 %	0,52 %

Selon le ratio de solvabilité

Le tableau 5.5 présente le profil du rendement des régimes de retraite selon leur ratio de solvabilité.

Tableau 5.5 – Rendements du capital investi selon le ratio de solvabilité (RS)

Ratio de solvabilité (RS)		RS < 0,8	0,8 ≤ RS < 1	RS ≥ 1,0	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		308	795	212	1 315
Composition de l'actif	Revenu fixe	44,0 %	41,3 %	42,7 %	42,6 %
	Revenu non fixe	56,0 %	58,7 %	57,3 %	57,4 %
Rendement	Rendement moyen	15,40 %	15,28 %	13,70 %	15,05 %
	Moyenne des frais de placement	0,52 %	0,50 %	0,56 %	0,52 %

²⁶ Les régimes interentreprises sont inclus dans les diverses catégories de genre de prestations auxquelles ils appartiennent

Selon le pourcentage investi dans des fonds communs

Le tableau 5.6 donne un aperçu du rendement des régimes de retraite selon le pourcentage investi dans des fonds communs.

Tableau 5.6 – Rendements du capital investi selon le pourcentage investi dans des fonds communs

Pourcentage investi dans des fonds communs		< 20 %	20 % à 80 %	> 80 %	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		207	212	896	1 315
Composition de l'actif	Revenu fixe	47,4 %	37,9 %	40,6 %	42,6 %
	Revenu non fixe	52,6 %	62,1 %	59,4 %	57,4 %
Rendement	Rendement moyen	14,39 %	15,16 %	15,18 %	15,05 %
	Moyenne des frais de placement	0,42 %	0,36 %	0,58 %	0,52 %

5.3 Observations sur les placements

Nous présentons ci-dessous quelques observations clés sur les analyses exposées aux sections 5.1 et 5.2, en privilégiant les conclusions qui sont à la fois suffisamment discernables pour 2009 et généralement évidentes pour les cycles de surveillance précédents.

- La composition typique de l'actif des caisses de retraite a évolué, passant d'un ratio de 45/55 entre les placements à revenu fixe et ceux à revenu non fixe en 2008 à un ratio de 43/57 en 2009.
- En général, les caisses de retraite des régimes interentreprises ont investi davantage dans des actifs à revenu non fixe que les régimes de retraite à employeur unique.
- Il ne semble pas y avoir de différences marquées entre les régimes selon le genre de prestations pour ce qui est de la composition de l'actif, du rendement moyen et de la moyenne des frais de placement.
- Comme prévu, les régimes d'envergure ont des frais de placement moins élevés que ceux des régimes plus petits. Toutefois, les régimes d'envergure ont eu un rendement moyen plus faible que les régimes plus petits en 2009.

6.0 Projections pour 2010

6.1 Montants estimatifs des cotisations de capitalisation au titre des prestations déterminées en 2010

Le tableau 6.1 présente les montants estimatifs des cotisations de capitalisation, coûts normaux et paiements spéciaux compris, qui devraient être versés au titre des prestations déterminées en 2010 (y compris les montants relevant des dispositions à prestations déterminées des régimes hybrides). Ces estimations reposent sur les données tirées des derniers rapports d'évaluation actuarielle dont les dates tombaient entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2010.²⁷

Tableau 6.1 – Montants estimatifs des cotisations de capitalisation au titre des prestations déterminées en 2010 (en millions de dollars)

	Régimes ayant un excédent de solvabilité	Régimes ayant un déficit de solvabilité	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes	241	1 265	1 506
Coûts normaux liés aux cotisations de l'employeur	699 \$	2 558 \$	3 257 \$
Cotisations obligatoires des participants	181 \$	409 \$	590 \$
Total partiel	880 \$	2 967 \$	3 847 \$
Paiements spéciaux	42 \$	4 241 \$	4 283 \$
Total	922 \$	7 208 \$	8 130 \$

Le total des montants estimatifs des cotisations de capitalisation au titre des prestations déterminées pour 2010 s'élève à 8,1 milliards de dollars, un chiffre supérieur au montant estimatif de 6,7 milliards de dollars indiqué pour 2009 dans le sixième rapport annuel. La hausse de 1,4 milliard de dollars est attribuable à l'évolution des facteurs suivants :

- une augmentation de 1 504 millions de dollars des paiements spéciaux exigés (découlant principalement des paiements spéciaux calculés selon l'approche de solvabilité);
- une baisse de 87 millions de dollars des coûts normaux exigés des employeurs et des cotisations des participants.

Les paiements spéciaux de 4,3 milliards de dollars représentent 53 % du total estimé des cotisations de capitalisation de 2010, chiffré à 8,1 milliards de dollars.

²⁷ En ce qui concerne les régimes dont les cotisations déclarées dans les SRA ne s'appliquaient pas jusqu'à la fin de 2010, les montants estimatifs des cotisations pour 2010 ont été établis en supposant que les cotisations se poursuivraient au taux déclaré pour la période d'évaluation.

Le tableau présente aussi une ventilation des montants estimatifs des cotisations de capitalisation comparant les régimes qui avaient un excédent de solvabilité et ceux qui avaient au contraire un déficit de solvabilité. Le total des paiements spéciaux des régimes ayant un excédent de solvabilité (42 millions de dollars) représente 5 % du total de leurs cotisations (0,9 milliard de dollars). En revanche, le total des paiements spéciaux des régimes ayant un déficit de solvabilité (4,2 milliards de dollars) représente 58 % du total des cotisations (7,2 milliards de dollars) correspondant à ces régimes.

Les montants estimatifs des cotisations de capitalisation pour 2010 sont établis sans tenir compte de l'excédent de capitalisation ou du solde créditeur de l'exercice antérieur, qui peuvent être utilisés pour réduire les cotisations requises pendant la période d'évaluation. Un total des soldes créditeurs de l'exercice antérieur de 801,1 millions de dollars a été constaté pour les 147 régimes qui avaient un solde créditeur de l'exercice antérieur non nul.

6.2 Solvabilité projetée au 31 décembre 2010

Cette section présente les projections sur la solvabilité des régimes à prestations déterminées jusqu'à la fin de 2010, compte tenu de l'impact du rendement du capital investi, de l'évolution des taux d'intérêt applicables à la solvabilité et des paiements spéciaux devant être versés en 2010. La méthode et les hypothèses utilisées sont décrites ci-dessous.

Méthode et hypothèses

Les résultats rapportés dans les derniers rapports d'évaluation actuarielle (c.-à-d., actif et passif) ont été ajustés dans un premier temps, s'il y avait lieu, afin de refléter la situation financière au 31 décembre 2009. Des projections ont ensuite été exécutées jusqu'à la fin de 2010, en appliquant les hypothèses suivantes :

- les répondants utiliseraient tout l'excédent de capitalisation disponible ainsi que le solde créditeur de l'exercice antérieur, sous réserve des restrictions réglementaires, pour les congés de cotisations;
- les répondants verseraient les cotisations correspondant aux coûts normaux et les paiements spéciaux, au besoin, au niveau minimal réglementaire;
- les sorties de fonds seraient équivalentes aux rentes à verser aux participants à la retraite telles qu'indiquées dans le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé; les coûts d'administration du régime ne seraient pas pris en compte.

On a utilisé le rendement médian du capital investi des caisses de retraite (tel qu'indiqué dans le tableau 6.2 ci-après) pour projeter la valeur marchande de l'actif. Le rendement réel du capital investi de chaque régime n'est pas reflété.

Tableau 6.2 – Rendement médian des caisses de retraite

Année	Taux de rendement annuel ²⁸
2006	12,3 %
2007	1,5 %
2008	-15,9 %
2009	16,2 %
2010	9,8 %

Les passifs projetés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 ont été établis en extrapolant le passif de solvabilité de la dernière évaluation, puis en l’ajustant pour refléter tout changement dans le fondement de l’évaluation de la solvabilité tel qu’indiqué au tableau 6.3.

Tableau 6.3 – Passif de solvabilité projeté

Date d’évaluation	Valeur de rachat ²⁹	Constitution de rente ³⁰
31 décembre 2009	Intérêt : 3,90 % pendant 10 ans, 5,40 % par la suite Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu’en 2020	Intérêt : 4,59 % Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu’en 2015
31 décembre 2010	Intérêt : 3,30 % pendant 10 ans, 5,00 % par la suite Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu’en 2020	Intérêt : 4,58 % Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu’en 2020

²⁸ Pour les années 2006 à 2009, les taux sont le rendement médian du capital investi des caisses de retraite publié en mars 2010 dans le *Rapport sur les statistiques économiques canadiennes - 1924-2009* de l’Institut canadien des actuaires. Le taux pour 2010 est dérivé d’une moyenne pondérée représentative du rendement de 2010 selon l’indice S&P/TSX (30 %), l’indice MSCI (25 %) et l’indice DEX Universe Bond (45 %). Il convient de noter que le ratio de solvabilité projeté (RSP) au 31 décembre 2009 indiqué dans le sixième rapport annuel a été établi en se fondant sur un taux annuel de rendement de 15,6 % pour 2009.

²⁹ La valeur de rachat utilisée comme fondement des prévisions concernant la solvabilité au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 repose sur les Normes de pratiques de l’Institut canadien des actuaires - Normes de pratiques applicables aux régimes de retraite, Section 3500 - Valeurs actualisées des rentes, datées de juin 2010.

³⁰ Le taux d’intérêt correspondant à la constitution de rentes au 31 décembre 2010 est dérivé de la recommandation applicable à la période allant du 30 septembre 2010 au 30 décembre 2010, formulée dans la Note de service de l’Institut canadien des actuaires en date du 5 novembre 2010 intitulée *Mise à jour des conseils sur les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité – Novembre 2010*. Plus précisément, le taux est calculé à partir du taux CANSIM V39062 de décembre, auquel sont ajoutés 110 points de base.

Résultats des projections

Le tableau 6.4 présente la répartition des ratios de solvabilité indiqués dans les évaluations actuarielles déposées, ainsi que la répartition des ratios de solvabilité projetés (RSP) dérivés de l'actif et du passif projetés.

Tableau 6.4 – Répartition des ratios de solvabilité

Répartition du ratio de solvabilité	Au dernier rapport d'évaluation	RSP au 31 décembre 2009	RSP au 31 décembre 2010
10 ^e centile	74 %	74 %	75 %
25 ^e centile	79 %	79 %	80 %
50^e centile	86 %	84 %	85 %
75 ^e centile	95 %	90 %	91 %
90 ^e centile	104 %	102 %	101 %

Comme le montre le tableau ci-avant, selon les prévisions, le RSP médian devrait augmenter pour passer de 84 % à 85 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010. Cette légère hausse du RSP médian est le résultat net des facteurs suivants :

- Les rendements présumés des caisses de retraite en 2010 seraient supérieurs aux taux d'actualisation des évaluations utilisés au 31 décembre 2009;
- La mesure dans laquelle les cotisations escomptées qui seraient versées en 2010 dépassent la hausse du passif de solvabilité en raison des accumulations de prestations en 2010;
- Le fondement de l'évaluation de la solvabilité utilisé pour calculer le passif de solvabilité au 31 décembre 2010 est supérieur à celui utilisé au 31 décembre 2009.

Il convient de remarquer que le rendement médian présumé du capital investi par les caisses de retraite en 2010 est de 9,8 % (voir le tableau 6.2), un taux supérieur aux taux d'actualisation des évaluations utilisés au 31 décembre 2009 et qui aurait pour effet d'accroître le niveau de capitalisation de la solvabilité. Toutefois, le fondement utilisé pour l'évaluation du passif de solvabilité a été touché en 2010 par la baisse des taux d'intérêt et par l'application de taux de mortalité moins élevés, ces deux facteurs provoquant une augmentation du passif et réduisant de ce fait le niveau de capitalisation de la solvabilité.

7.0 Glossaire

Les termes suivants sont définis aux fins du présent rapport :

Évaluation actuarielle : Évaluation d'un régime de retraite à prestations déterminées préparée à des fins de capitalisation. La *Loi sur les régimes de retraite* exige deux types d'évaluation : une évaluation *selon l'approche de continuité*, où l'on suppose que le régime continuera indéfiniment, et une évaluation *selon l'approche de solvabilité*, où l'on suppose que le régime sera entièrement liquidé à la date de prise d'effet de l'évaluation. En Ontario, la loi permet d'exclure de l'évaluation de la solvabilité la valeur de certaines prestations précisées, par exemple, l'indexation, les augmentations futures des prestations ou les indemnités en cas de fermeture d'entreprise ou de mise à pied.

Méthodes d'évaluation du passif et de l'actif : Méthodes qu'utilisent les actuaires pour évaluer le passif et l'actif d'un régime de retraite.

Ratio de capitalisation : Ratio entre l'actif et le passif d'un régime.

Régime de retraite à cotisations déterminées : Dans un régime à cotisations déterminées, le montant des prestations de retraite est calculé uniquement sur la base des cotisations versées au compte individuel du participant ainsi que des frais et du rendement du capital investi affectés à ce compte.

Régime de retraite à prestations déterminées : Dans un régime de retraite à prestations déterminées, le montant des prestations de retraite est déterminé par une formule établie, reposant généralement sur les années de service. Il existe plusieurs types de régimes à prestations déterminées, notamment :

- **les régimes fin de carrière** – les prestations sont calculées en fonction des gains moyens du participant pendant ses dernières années d'emploi (en général trois ou cinq) et de ses années de service;
- **les régimes salaires de carrière** – les prestations sont calculées en fonction des gains du participant pendant toute sa période de service;
- **les régimes à prestations forfaitaires** – les prestations sont calculées en fonction d'un montant fixe pour chaque année de service.

Régime de retraite hybride : Un régime de retraite hybride comprend à la fois des dispositions à prestations déterminées et des dispositions à cotisations déterminées.

Régime de retraite hybride gelé : Un régime de retraite dont les participants ont un droit gelé à des prestations déterminées, mais accumulent des prestations futures à cotisations déterminées.

Régime de retraite interentreprises : Un régime de retraite interentreprises couvre les employés de plusieurs employeurs (deux ou plus); il est expressément défini dans la législation. En général, ces régimes offrent des prestations déterminées, mais les cotisations requises sont négociées par une convention collective.

Rendement du capital investi : Taux de rendement enregistré par la caisse de retraite pour l'exercice, après déduction des frais de placements.

Valeur de marché ajustée (ou Valeur de marché lissée) : Valeur déterminée en appliquant une méthode de calcul des moyennes qui stabilise les fluctuations à court terme de la valeur marchande de l'actif du régime, ce calcul couvrant normalement une période maximale de cinq ans.

8.0 Annexe – Information supplémentaire sur les régimes inclus dans l’analyse des données sur la capitalisation

La présente annexe fournit des détails supplémentaires du profil des régimes inclus à l’analyse des données sur la capitalisation. Ces données concernent les régimes de retraite à prestations déterminées ayant déposé des rapports d’évaluation actuarielle dont les dates d’évaluation tombaient entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2010. Pour en savoir plus sur le mode de compilation de ces données, veuillez consulter la **section 2.0 – Analyse des données sur la capitalisation**.

Le tableau 8.1 fait le rapprochement entre les 1 539 plans analysés dans le sixième rapport annuel et les 1 506 régimes analysés dans le présent rapport.

Tableau 8.1 – Rapprochement entre les régimes du 6^e rapport annuel et du 7^e rapport annuel

Genre de régime	Fin de carrière	SC	PF	Régimes hybrides	Régimes hybrides gelés	Régimes interentreprises	TOTAL
Sixième rapport annuel	640	197	322	310	0	70	1 539
Nouveaux régimes / scissions	2	2					4
Régimes auparavant désignés	1			1			2
Régimes auparavant hors province				3			3
Rapports manquants déposés*			1				1
Régimes auparavant gelés	1		1	1			3
<u>Modification du genre de prestations</u>							
• Fin de carrière	(54)		1	53			0
• Salaires de carrière		(10)		10			0
• Prestations forfaitaires	7	2	(20)	11			0
• Hybrides	1		1	(2)			0
Régimes à PD gelées (exclus de l'analyse)	(16)	(5)	(5)	(8)			(34)
Régimes liquidés (exclus de l'analyse)	(31)	(13)	(39)	(6)			(89)
Modification du statut de désigné	(1)						(1)
Régimes avec un rapport manquant **	(1)	(1)		(2)			(4)
Conversion aux CD	(1)						(1)
Régime hybride gelé					83		83
Septième rapport annuel	548	172	262	371	83	70	1 506

* Ces régimes n'ont pas été inclus à l'analyse de l'exercice précédent du fait qu'ils n'avaient pas déposé de rapport d'évaluation actuarielle dont la date d'évaluation tomberait entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009. Depuis lors, ils ont déposé un rapport d'évaluation actuarielle dont la date d'évaluation tombait entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2010.

** Ces régimes ont été inclus à l'analyse de l'exercice précédent, mais n'ont pas été inclus à l'analyse de cette année du fait qu'ils n'ont pas déposé de rapport d'évaluation actuarielle dont la date d'évaluation tomberait entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2010. On considère donc que ces régimes, qui ont l'obligation de déposer un rapport au moins tous les trois ans, ont un rapport manquant.

Le tableau 8.2 compare le nombre de régimes analysés dans le présent rapport aux régimes analysés dans les rapports précédents.

Tableau 8.2 – Régimes inclus dans le rapport actuel et les rapports précédents, selon le genre de régime ou de prestations

Année	Fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes hybrides gelés	Régimes interentreprises	Total
2011	548	172	262	371	83	70	1 506
2010	640	197	322	310	n.d.	70	1 539
2009	619	220	338	315	n.d.	72	1 564
2008	663	236	362	292	n.d.	79	1 632
2007	730	271	394	224	n.d.	79	1 698
2006	805	293	424	127	n.d.	73	1 722

Le tableau 8.3 présente une ventilation du nombre de régimes selon le nombre de leurs participants. Le tableau 8.4 présente une ventilation du nombre total de participants selon le nombre de participants au régime.

Tableau 8.3 – N^{bre} de régimes selon le nombre de participants au régime

Nombre de participants au régime	Régimes non interentreprises	Régimes interentreprises	Total
0 – 49	287	1	288
50 – 99	213	-	213
100 – 249	321	3	324
250 – 499	237	4	241
500 – 999	155	11	166
1 000 – 4 999	185	26	211
5 000 – 9 999	23	12	35
10 000 +	15	13	28
Total	1 436	70	1 506

Tableau 8.4 – N^{bre} total de participants selon le nombre de participants au régime

Nombre de participants au régime	Régimes non interentreprises	Régimes interentreprises	Total
0 – 49	7 596	35	7 631
50 – 99	15 821	-	15 821
100 – 249	51 300	587	51 887
250 – 499	85 051	1 592	86 643
500 – 999	109 815	7 539	117 354
1 000 – 4 999	367 599	62 961	430 560
5 000 – 9 999	151 612	85 304	236 916
10 000 +	267 986	651 646	919 632
Total	1 056 780	809 664	1 866 444

Abréviations

CD	Cotisations déterminées
CSFO	Commission des services financiers de l'Ontario
FC	Gains moyens de fin de carrière
LRR	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> (Ontario)
PD	Prestations déterminées
PF	Prestations forfaitaires
RC	Ratio de capitalisation
RREU	Régime de retraite à employeur unique
RRI	Régime de retraite interentreprises
RRIOD	Régime de retraite interentreprises ontarien déterminé
RS	Ratio de solvabilité
RSP	Ratio de solvabilité projeté
SC	Salaires de carrière
SRA	Sommaire des renseignements actuariels
SRP	Sommaire des renseignements sur les placements - Formulaire 8